

Nous aspirons au plein-emploi, car nous voulons épargner aux travailleurs l'humiliation et la peine du chômage involontaire, et prévenir la perte considérable de rendement réel qui découle du chômage, et qui s'établit peut-être à 8 milliards de dollars ou plus pour la période qui vient de s'écouler. Dans plusieurs des autres secteurs, nous nous préoccupons surtout de la répartition des fruits de l'économie. Notre objectif essentiel est l'égalité des conditions humaines, et à cette fin, nous désirons la réalisation d'un certain progrès vers l'égalité économique.

Le premier ministre du Manitoba a-t-il reçu la collaboration d'Ottawa, ou a-t-il été ignoré comme l'avaient été d'autres chefs de gouvernement avant lui? Nous avons ici un brillant exemple d'action unilatérale de la part du gouvernement dans la lutte contre le chômage. Permettez-moi de citer d'autres exemples. Si nous jouissons au Canada d'un régime universel d'assurance-hospitalisation, nous le devons en partie au fait que la Saskatchewan en a instauré un chez elle au temps où le représentant de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles y était premier ministre. C'est aussi parce qu'un gouvernement libéral s'est dit disposé à y aller à part égale avec les provinces pour couvrir les frais de l'assurance-hospitalisation que ce régime s'est répandu à tout le pays.

Quelques années plus tard, sous un autre régime libéral dirigé par M. Pearson, les provinces se sont vu offrir la même chose relativement à l'assurance-maladie. Toutes les provinces possèdent maintenant leur propre régime public d'assurance-soins médicaux et hospitaliers, dont le gouvernement fédéral s'est chargé jusqu'ici d'acquitter la moitié des frais. Dans bien des provinces, surtout dans les plus défavorisées comme les Maritimes, des programmes de cette nature n'auraient jamais été établis, n'eussent été les efforts de persuasion exercés auprès des gouvernements provinciaux par les autorités fédérales, ce dont je les félicite.

**L'hon. M. Dury:** C'est de la collaboration.

**M. Orlikow:** Exactement. J'y arrive dans un instant. Que s'est-il produit? Il y a eu une augmentation des frais d'exploitation tant des hôpitaux que du régime d'assurance frais médicaux. Les frais ont augmenté annuellement d'environ 14 p. 100. Soudain, plus de collaboration, celle dont parlait mon ami le président du Conseil du Trésor (M. Drury), plus de consultations et de discussions entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le ministre peut hocher la tête mais les ministres provinciaux de la Santé et des Finances savent ce qui en est vraiment.

Subitement, le ministre envoie aux provinces une proposition dans laquelle on mentionne l'expiration de la période au cours de laquelle Ottawa devait payer 50 p. 100 des frais d'hospitalisation et d'assurance frais médicaux. Subitement, on leur dit que selon les nouvelles négociations Ottawa est disposé à n'accepter que les augmentations de sa contribution fondées sur l'augmentation du produit national brut. Nous parlons maintenant d'une augmentation annuelle de 6 ou 7 p. 100. Qu'est-il advenu de la collaboration dont parle le président du Conseil du Trésor? Elle n'existe plus.

• (2110)

Monsieur l'Orateur, je puis dire au président du Conseil du Trésor (M. Drury) que les ministres provinciaux des Finances et de la Santé se préoccupent autant sinon davantage que lui de l'augmentation des coûts. Ils souhaitent trouver moyen de ralentir ou d'arrêter ces augmentations. Certains d'entre eux ont proposé que les régimes du gouvernement ne devraient pas s'appliquer simplement à l'acquiescement des frais pour le traitement des cas aigus

dans les hôpitaux généraux, mais devraient s'appliquer aux maisons de convalescence, aux hôpitaux de réadaptation et autre formes de soins.

Ils veulent élaborer la formule avec Ottawa, mais Ottawa dit «oh non! nous vous disons que nous allons seulement augmenter nos contributions très prochainement par une augmentation du produit national brut», ce qui est environ la moitié de l'augmentation annuelle du coût de l'assurance hospitalisation et frais médicaux. C'est le genre de collaboration qu'Ottawa propose aux provinces.

Passons au programme d'ensemble du financement de l'enseignement postsecondaire. Il s'est produit une explosion dans le nombre des jeunes qui finissent l'école secondaire pour ensuite poursuivre leurs études à l'université, au collège, au collège régional et à l'institut technique. Voilà qui est bien, car il nous faut du monde beaucoup mieux instruit qu'aparavant. Mais les frais en sont devenus astronomiques. Cette année, Ottawa prévoit payer aux provinces quelque chose comme 534 millions de dollars, ce qui représenterait 50 p. 100 des frais de l'enseignement postsecondaire. C'est là une hausse marquée comparativement à l'an dernier et à l'année précédente.

Encore là les provinces s'inquiètent tout autant que le président du Conseil du Trésor de la montée en flèche. Je suis à peu près sûr que le coût de l'enseignement dans toutes les provinces canadiennes dépasse aujourd'hui ce qu'était leur budget global il y a mettons 15 ou 20 ans. Les provinces seraient presque aussi stupides que le président du Conseil du Trésor si elles ne se rendaient pas compte que, soudainement, depuis environ deux ans, un diplôme universitaire n'est pas la garantie automatique d'un emploi. Elles commencent à se rendre compte tout à coup que lorsque vous détenez un baccalauréat ès arts, ès sciences ou ès éducation, vous ne vous trouvez pas nécessairement un emploi. Elles commencent aussi à se rendre compte, comme elles le devraient et comme Ottawa devrait le faire, que nous devrions examiner minutieusement toute la question de l'enseignement postsecondaire. On trouve donc en Ontario une commission, naguère dirigée par le professeur Wright, qui étudie la question de l'enseignement postsecondaire et au Manitoba, un groupe d'étude, dirigé par Michael Oliver, le nouveau président de l'Université Carleton, étudie la question de l'enseignement postsecondaire tandis que dans d'autres provinces des études analogues sont entreprises, comme il se doit.

Toutefois, avant que ces études ne soient achevées—elles commencent à peine—que les constatations soient assimilées, que les recommandations soient formulées, avant que les provinces ne sachent ce à quoi elles devront faire face durant les 10 ou 20 prochaines années dans le domaine de l'enseignement postsecondaire et ce qu'elles peuvent faire pour freiner la montée en flèche des frais de l'enseignement postsecondaire, nous nous trouvons encore une fois devant une décision unilatérale du gouvernement fédéral qui prétend restreindre le montant et la proportion du coût de l'enseignement postsecondaire qu'il acquittait jusqu'ici.

Je dis que dans ces trois domaines: le chômage, les services de santé (hospitalisation et soins médicaux), l'enseignement postsecondaire, le gouvernement fédéral a, depuis trois ans, durci sa position. Il a pris des décisions unilatérales, il en a annoncé quelques-unes et en a laissé supposer d'autres qui, je présume, seront annoncées plus tard, probablement après les prochaines élections fédérales, selon lesquelles Ottawa se retire des programmes à frais partagés—dont la plupart ne seraient pas appliqués